



Programme ECOLO Etalle 2012

1. Énergie	p.2
2. Démocratie communale	p.3
3. Logement	p.4
4. Mobilité	p.5
5. Économie	p.5
6. Les aînés	p.6
7. Les personnes handicapées	p.7
8. Culture	p.7
9. Enfance	p.8
10. Environnement : eau, déchets, pollution lumineuse et électromagnétique	p.9
11. Agriculture	p.10
Lexique	p.12



1. Énergie

L'action du groupe Écolo à Étalle, qui est présent au conseil communal depuis 12 ans, a toujours été (et restera) de proposer des solutions durables pour que notre société soit plus juste et plus solidaire et dès aujourd'hui prête à aborder l'avenir de manière pérenne.

L'énergie sera, qu'on le veuille ou non, un enjeu fondamental des années à venir, qui aura des répercussions tant locales que globales. Tout notre système économique devra muter, tant la voie poursuivie actuellement est sans issue.

Au niveau d'Étalle, nous proposons depuis longtemps d'établir un plan pluriannuel d'investissement et décisionnel nous permettant d'atteindre, entre autres, l'autonomie énergétique d'ici 2024. Les mesures que nous proposons (à nouveau) sont :

1. Établir une ligne de conduite politique claire et volontariste visant l'autonomie énergétique d'ici 2024 (2 législatures) avec un calendrier et des objectifs chiffrés à atteindre (par des critères plus stricts en matière d'isolation pour tous les travaux, par l'installation d'alternatives au mazout chaque fois que c'est techniquement raisonnable, en travaillant avec de véritables écoconseillers...).
2. Établir un cadastre énergétique de tous les bâtiments publics ou associatifs puis établir un plan d'action et d'investissement dans les bâtiments par priorité suivant un classement objectif par les économies d'énergie potentielles.
3. La priorité doit aller aux économies d'énergie (l'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que l'on n'utilise pas), mais la production d'énergies renouvelables doit également trouver sa place à Étalle, d'autant que le potentiel est énorme.

En la matière, nous identifions deux priorités :

- Installation d'un réseau de chaleur alimenté par de la biomasse locale (rémanents forestiers) qui fournirait l'énergie tant pour le chauffage que pour les besoins en eau chaude sanitaire aux bâtiments publics ET privés du village d'Étalle (sous réserve de faisabilité technique). Cette version doit absolument être l'option visée et ce dossier doit être remis à l'ordre du jour en travaillant avec les personnes ressources compétentes. Un projet qui se limiterait à fournir les bâtiments publics serait non seulement une occasion ratée (en ne proposant pas aux habitants une solution renouvelable moins onéreuse qu'une installation individuelle), mais aussi une erreur technique et économique (les rendements d'installation s'améliorent avec la diversification des profils de consommation).
- Participer activement au développement éolien qui se fait à nos portes (aux Coeuvins à Habay). Pour ce faire, il est plus qu'urgent de prendre contact avec nos communes voisines (au minimum Habay et Tintigny) afin de constituer un bloc public fort qui puisse participer de manière proactive au développement du parc éolien des Coeuvins, qui est objectivement le meilleur site sur nos 3 communes. Ce développement doit se faire en étroite collaboration avec la coopérative citoyenne Lucéole. L'investissement de la commune d'Étalle pourrait se chiffrer entre 250.000 et 500.000 € et doit viser à la fourniture publique et citoyenne de l'électricité produite. Cet investissement est la meilleure garantie d'un retour au profit de tous les Stabulois, y compris pour celles et ceux qui n'auraient pas les moyens d'investir directement dans Lucéole.



4. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux ne doit pas être une priorité (car le rendement énergétique de cette technologie n'est pas le meilleur), mais pourrait venir en complément des mesures prioritaires que sont la diminution de la consommation et la production d'énergie renouvelable « de masse » (bois-énergie et éolien industriel).
5. Nous souhaitons qu'un guichet de l'énergie soit accessible au public sur la commune (soit par la venue d'un guichet mobile de la Région, soit en étudiant la possibilité d'en ouvrir un commun avec les communes voisines).
6. Idéalement, une page minimum du bulletin communal doit à chaque fois être dédiée à la question énergétique ainsi qu'aux alternatives proposées.
7. De son côté, le CPAS doit réellement s'approprier la thématique et être un accompagnateur actif des personnes en difficulté. Payer des « chèques mazout » n'est pas suffisant, des moyens existent pour réaliser un travail de fond, il faut les mettre en œuvre (notamment par le FRCE).

2. Démocratie communale

La vie politique locale à Étalle n'est pas un lieu d'une vie démocratique véritable. Outre le déficit de débats et de participation, le manque de transparence y est parfois criant.

Aussi, à de nombreux égards, la commune d'Étalle ne respecte pas le code de la démocratie locale : elle ne dispose toujours pas d'un règlement d'ordre intérieur pour le conseil communal, celui-ci se réunit en général moins de 10 fois par an, les documents légaux ne sont pas toujours à la disposition des conseillers communaux, les points en urgence sont trop souvent sollicités ou encore le huis clos n'est pas utilisé à bon escient (c.-à-d. uniquement lorsqu'il s'agit de dossiers liés aux personnes)...

Améliorer la démocratie locale est une urgence pour le groupe Écolo. Outre ces aspects légaux, nous proposons :

1. Une bonne gestion de la commune.

- définir dans le règlement d'ordre intérieur un code de déontologie consacré, notamment, à la question des cumuls des mandats et conflit d'intérêts ainsi qu'aux relations entre les élus et les citoyens afin de prévenir toute forme de clientélisme ;
- mener une politique de ressources humaines juste, transparente et rationnelle (recrutement, évaluation, mobilité...);
- en début de législature, organiser un audit, interne ou externe, du fonctionnement de la commune et de l'administration ; le rendre public dans la première année de législature, et l'accompagner d'un protocole d'amélioration.

2. Améliorer l'information des citoyens

Un bulletin communal avec un comité de rédaction ouvert à tous les partis démocratiques, publication d'articles de citoyens et des associations, site internet avec les procès verbaux des conseils, le budget, les documents publics.

3. Mieux impliquer le citoyen

La participation ne se décrète pas, ne s'improvise pas, elle se construit de manière sincère et réfléchie. Elle permet au citoyen d'être associé aux projets et décisions et aux élus de décider en bout de course en confortant leur légitimité.

Pour ce faire, il faut :

- associer les habitants à l'élaboration des projets communaux qui touchent directement à leur environnement et à la qualité de vie dans leur quartier ;

- créer des Conseils consultatifs partout où la nécessité s'en fait sentir (Commission consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), Conseil des Enfants et des Jeunes, une commission des Aînés...) en consacrant des moyens adéquats à leur bon fonctionnement, en sollicitant ou en acceptant leur avis sur les décisions qui les concernent et en confiant la présidence de ceux-ci à d'autres personnes que le bourgmestre ou les échevins concernés ;
- instaurer le droit d'interpellation au conseil communal et au conseil de police ;
- organiser la concertation avec la population (consultation populaire, enquête publique, réunions de concertation...) avant la mise en œuvre d'un projet ayant un effet significatif sur la vie d'un village ou de la commune en veillant à s'entourer du personnel adéquat — à l'interne ou à l'externe — pour l'animation de la gestion de la concertation ;
- mettre en place des synergies pour dynamiser et soutenir les associations ou comités de village (locaux, aide matérielle ou financière, soutien à la création d'associations), en favorisant la convivialité, l'amélioration de la qualité de vie, l'embellissement des lieux, la création ou le maintien des liens sociaux ;
- contribuer à faire de l'école un lieu de démocratie et de participation active.

3. Le logement

Étalle est une des communes les plus jeunes de Wallonie et la pression foncière y est importante. Face aux nouveaux défis d'une démographie croissante, Étalle doit réagir en favorisant les partenariats publics privés en vue d'accroître le nombre de logements publics avec une politique volontariste de construction, de promotion et de rénovation des logements en tenant compte de la dimension écologique.

Une planification des besoins en logement est aussi indispensable pour sortir du « coup par coup », des projets, certes intéressants, qui ne répondent pas aux besoins réels les plus criants. Les plans communaux ont introduit une obligation de diagnostic et de planification du logement au niveau communal, c'est une orientation que nous soutenons et que la majorité en place a toujours ignorée.

Nous devons aussi être attentifs à la dimension « logement au pays ». Le pouvoir d'achat des frontaliers est une des causes d'une difficulté croissante de se loger à Étalle. La commune doit donc mener une politique publique qui cible les ménages moyens en adaptant le prix du terrain en fonction des revenus, tout en s'assurant que les ménages du cru puissent devenir propriétaires sur place, plutôt que d'être contraints de s'éloigner.

Aussi, nous proposons :

- mieux soutenir l'action de l'Agence immobilière sociale (AIS) afin de mieux informer les citoyens désireux de mettre leur logement en AIS.
- mettre en place une véritable politique coordonnée en matière de logements de transit et d'urgence.
- soutenir les projets d'habitat groupés.
- mettre en place un échevinat du logement.
- mettre en place un guichet ou conseiller au logement dans la commune.
- une réorientation du projet de Ferjanwé.



4. Mobilité

Aller à la pharmacie ou à la librairie peut s'avérer très difficile pour certains d'entre nous. Oui, les exclus de la mobilité, il en existe à Étalle ! Par ailleurs, rejoindre Étalle à vélo à partir des villages de l'entité est devenu un vrai parcours du combattant : entre la piste cyclable du MET impraticable et le rondpoint non adapté, le danger est réel !

Pour un rééquilibrage de l'espace public, Écolo propose :

- **Mieux profiter de l'expertise des utilisateurs :** Avant la mise en chantier de nouveaux projets (aménagement de voiries, trottoirs et espaces verts), il faut organiser et encourager la consultation des habitants.

Développer les infrastructures cyclables et piétonnes, en prenant systématiquement en considération les besoins des usagers : trottoirs, pistes cyclables, signalisation spécifique, parkings à vélos sécurisés, zones à trafic calme (zones 30, zones de rencontre...) afin d'augmenter la convivialité et la sécurité de tous.

- **Mobilité des aînés :** Assurer la mobilité et l'autonomie des aînés et des personnes plus isolées ou défavorisées par le renforcement des services de taxi social (locomobile ou bus communal).
- **École et mobilité douce :** Actuellement il n'existe aucun circuit aménagé pour nos enfants. Il est nécessaire de sensibiliser les acteurs de l'école aux enjeux de la mobilité douce, favoriser les déplacements à pied ou à vélo vers leur école et vers les activités extrascolaires chaque fois que cela est possible.
- **Aire de covoiturage aménagée et sécurisée :** Stimuler le covoiturage en développant, en coopération avec les communes voisines et la province, des parkings-relais aménagés et sécurisés. Organiser le covoiturage occasionnel notamment lors d'activités communales.

5. Économie

Étalle possède quatre zones économiques (Magenot, Gantaufet, Bellevue et Huombois).

Pour l'heure et depuis quelques années, malgré une excellente situation géographique et des conditions d'accueil liées au bail emphytéotique, l'occupation des zonings stagne et les petites et moyennes entreprises stabuloises boudent nos zonings en faveur des zonings des communes voisines mieux équipés.

Nous pensons que les acteurs communaux, aussi bien publics que privés, peuvent influencer sur le développement économique d'Étalle. Aussi, nous proposons :

- **Une meilleure implication de la commune dans l'effort collectif de création d'emplois.** La commune aura un rôle de catalyseur en soutenant l'association des commerçants (à créer !), en dotant les zonings d'équipements performants, en effectuant l'indispensable travail de prospection. Ceci sera pris en charge par un échevin du commerce et du développement économique de la commune.
- **Une communication communale au service de l'économie locale.** Le bulletin et le site internet communal doivent servir d'outil de promotion de l'économie locale.
- **La création d'une Maison médicale à Étalle.** Médecins, infirmières, kinésithérapeutes, pédicures au sein d'une même maison au centre d'Étalle. Au-delà du service proposé à la population, c'est de l'emploi créé et des patients qui profiteront de leur visite pour faire vivre les commerces de la localité.



- **Faire rimer tourisme et emploi.** L'Horeca, l'hébergement rural, les attractions et les musées ainsi que les instances d'information (Syndicat d'Initiative, Archéval, CCALB, FTLB...) sont les différents acteurs du tourisme dans notre commune. Cela représente un poids considérable en termes d'emplois, et également en termes de retombées vers les commerces, l'artisanat... Mettons ces acteurs dynamiques autour d'une table et construisons ensemble un projet ambitieux de tourisme doux et durable dans notre commune.

Le soutien aux entreprises locales est avant tout une question de volonté politique. Une action locale efficace ne peut voir le jour sans une concertation permanente. Écolo veut remettre l'indépendant, créateur d'emplois et de services, au cœur de notre commune.

Mais aussi :

- **Ecolo reconnaît que les délais de paiements trop longs** engendrent des problèmes de trésorerie pour les PME. C'est pourquoi nous proposons d'instaurer des outils de gestion plus modernes au sein de la commune, notamment par une comptabilité informatisée. Une attention particulière sera alors portée à la bonne tenue d'un facturier communal et donc au respect des délais de paiement ;
- **susciter l'émergence d'idées ou d'activités nouvelles autour de l'économie verte et les diffuser ;**
- **développer le potentiel en énergies renouvelables ;**
- favoriser le développement de filières productives à faible impact par **une gestion durable et socialement responsable des Zones d'Activités Économiques (ZAE)** en concertation avec l'intercommunale de développement économique Idelux (privilégier et encourager l'utilisation optimale des zonings existants, améliorer l'équipement des zonings et favoriser le transport par rail) ;
- **transparence dans la gestion de nos ressources communales** : création d'un comité d'accompagnement pour toutes les entreprises utilisant nos ressources (exemples : Valvert, Huombois) ;
- **promouvoir les entreprises d'économie sociale dans les cahiers des charges des communes ;**
- **pratiquer une politique d'achat et de marchés publics qui tient compte des potentialités locales ;**

6. Les aînés

Le crédo du groupe Écolo sera de permettre la participation des aînés à la vie communale. Nous souhaitons prendre en compte la réalité des aînés pour les questions de mobilité, de logement, d'aménagement du territoire et de la santé, mais aussi de soutenir des projets spécifiques pour les aînés ou intergénérationnels.

Pour ce faire, il faut :

- créer une CCATM et inviter les aînés à participer à celle-ci ;
- créer et soutenir un conseil consultatif communal des aînés ;
- valoriser le savoir des aînés dans différents domaines, par exemple l'école du savoir ;
- développer et soutenir les initiatives pour le maintien à domicile ;
- soutien à un vrai projet de maison de vie communautaire : formation du personnel du CPAS, dégager des moyens financiers pour les initiatives à cet égard.



7. Les personnes handicapées

Nous souhaitons mieux informer les personnes handicapées, ou leurs familles sur leurs droits ou les aides existantes, mais aussi améliorer leur mobilité au sein de la commune et enfin, améliorer l'offre des logements adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Un exemple de ce qu'il ne faut pas faire à Étalle : adapter les toilettes de la maison de village à Vance aux personnes à mobilité réduite sans permettre à celle-ci de pénétrer dans le bâtiment sans escalader des marches.

Pour ce faire, il faut :

- mieux former le personnel du CPAS, renforcer le rôle du Handicontact dans la commune ;
- associer les Personnes Handicapées aux aménagements qui les concernent par le biais d'une CCATM ;
- rendre certains logements accessibles et réserver les rez-de-chaussée aux Personnes Handicapées ;
- **associer les personnes handicapées aux aménagements possibles des bâtiments publics, consulter les organisations pour les P.H.**

8. Culture

La culture nous aide à comprendre, à donner du sens à nos existences, à « inventer » nos vies. Dans une société démocratique, la possibilité pour chacune et chacun de participer à la construction du sens doit être garantie. Ecolo veut soutenir équitablement toutes les activités culturelles dans la commune.

Pour cela Ecolo veut :

- réaliser un recensement exhaustif des offres culturelles existantes et en faire la publicité auprès de chacun par tous les moyens dont la Commune dispose.
- Ecolo veut soutenir les projets existants et favoriser l'émergence des nouveaux talents ; l'échevin de la culture serait la personne ressource pour tous les citoyens qui ont un projet culturel au sein de la commune.
- Si la culture a un coût, elle produit surtout des richesses relationnelles, émotives, intellectuelles, mais aussi économiques.
- Le soutien passera par la gestion d'un local culturel qui permettra à toutes les générations de s'exprimer par les arts : répétitions de groupe de musique, spectacles, théâtre, exposition.
- Écolo veut offrir à chaque enfant, dès le plus jeune âge, un accès à une offre culturelle variée. Le soutien des activités culturelles dans les écoles communales permettra d'atteindre cet objectif.
- La maison communautaire pour les seniors est certainement une très bonne chose, mais nous ne devons pas oublier le 3e âge qui a des attentes différentes. Ces aînés sont très actifs et nous voulons leur offrir des activités culturelles variées à la mesure de leur énergie.
- Nous voulons une bibliothèque plus grande, répondant aux normes publiques avec une salle multifonctionnelle (pour les conteurs d'histoires, informatique, pour les enfants qui suivent des cours de dessin...)

9. Enfance

- Pour les enfants de 0 à 3 ans : **Écolo souhaite faire rimer accueil de qualité avec proximité.**
 - Pour les 0 à 3 ans, il faut évaluer les besoins en termes de places d'accueil dans la commune et au besoin répondre au manque par la création de places ou le soutien aux projets privés. Un audit sur les besoins des familles dans la commune est à réaliser en début de législature.
 - Ecolo propose une prime de 400 € par place agréée ONE créée. Ce qui permettra en une législature de doubler les places d'accueil à Étalle.
 - Nous souhaitons également encourager la formation du personnel accueillant. Il est nécessaire de procéder à une évaluation de l'état des lieux actuel, soutenir financièrement de nouveaux projets de formation des équipes.
 - Une réflexion sur alimentation durable dans les structures d'accueil doit être mise en place par une réflexion avec le personnel accueillant sur la qualité des repas proposés.
- **Pour les 3 à 12 ans, nous souhaitons améliorer la mobilité des enfants au sein de la commune par :**
 - la création et le soutien à l'initiative de pédibus ou ramassage collectif pour les différentes activités sportives au sein de la commune ;
 - Budgéter et programmer l'achat de mobilier adéquat pour recevoir convenablement les enfants (tables et chaises... adaptées à tout âge, ce qui n'est pas le cas à Étalle)
 - la création de parkings pour vélos dans l'enceinte des écoles ;
 - mieux sécuriser les abords des écoles en réfléchissant l'aménagement des rues environnantes avec le personnel enseignant et les parents.
- **Pour les écoles**
 - L'épanouissement de l'enfant passe aussi par des locaux sains et attrayants. À part l'école de Villers-sur-Semois, toutes les écoles ont besoin d'un sérieux rajeunissement. Depuis 10 ans, aucun projet de rénovation-construction n'a été présenté à la Communauté française !
 - Aussi, nous souhaitons développer et financer un véritable projet d'accueil extrascolaire progressiste de qualité à la hauteur de la jeunesse de notre commune. L'accent sera mis sur le travail en réseau, la formation des personnes accueillantes, et la mise en place d'un travail en étroite collaboration avec les écoles et les associations des parents
 - Aussi, nous souhaitons développer et financer un véritable projet d'accueil extrascolaire progressiste de qualité à la hauteur de la jeunesse de notre commune. L'accent sera mis sur le travail en réseau, la formation des personnes accueillantes, et la mise en place d'un travail en étroite collaboration avec les écoles et les associations des parents.
 - Depuis des années, la commune d'Étalle a mis de côté son rôle de moteur dans le pouvoir organisateur de la commune. L'échevin(e) de l'éducation aura pour priorité de donner un rôle accru aux conseils de participation et de rassembler la communauté scolaire autour d'un projet d'établissement porteur d'avenir.
 - Un regard attentif sera porté sur la publicité dans les écoles en tentant d'éviter leur caractère intrusif. Le personnel enseignant sera sensibilisé à cet égard.

- De manière transversale, l'objectif de réduction énergétique sera aussi de mise dans les bâtiments scolaires. Installation d'une régulation thermique, l'isolation accrue des bâtiments existants et sensibilisation des enfants et enseignants aux questions environnementales seront à l'ordre du jour.
- **Enfin, si nous voulons que nos enfants deviennent des citoyens actifs, nous devons les consulter et prendre leur avis en compte. Ecolo propose la création d'une commission consultative des jeunes ainsi qu'un conseil communal des enfants.**

10. Environnement

La gestion durable et intégrée de l'eau

- délimiter les zones de protection autour des captages et prendre des mesures préventives avec les riverains afin d'améliorer la qualité de l'eau potable ;
- généraliser la tarification progressive et solidaire de l'eau ;
- encourager la récupération de l'eau de pluie par permis d'urbanisme et primes ;
- encourager l'utilisation de l'eau de pluie par des campagnes de sensibilisation et d'information ;
- favoriser les égouts séparatifs pour l'eau de pluie et faire réapparaître l'eau en milieu urbain là où c'est possible ;
- participer activement à la révision des plans d'épuration, notamment en favorisant les techniques naturelles ou extensives dans les zones rurales ;
- soutenir une épuration individuelle de qualité dans les zones non raccordées aux égouts ;
- gérer les fonds de vallée de façon écologique ;
- faciliter l'accessibilité des berges et assurer leur protection comme zone naturelle de débordement ;
- encourager la création de mares et autres pièces d'eau accueillantes pour la faune et la flore sauvages.

La gestion écologique des déchets

- réduire au maximum, sinon supprimer la partie forfaitaire de la taxation déchets notamment en transformant les taxes forfaitaires sur les déchets ménagers en un paiement proportionnel au volume (sacs payants).
- organiser la réutilisation des encombrants, par exemple en soutenant une « ressourcerie » d'économie sociale au niveau local ou intercommunal, ou en mettant en place une « donnerie » ;
- être attentif aux conditions optimales de gestion des déchets dans le cadre de l'octroi des permis d'environnement ;
- généraliser les poubelles publiques de tri sélectif ;
- proposer aux citoyens un service de prêt de matériel permettant de réduire les déchets (ex. : broyeur de végétaux).

Réduction des pollutions électromagnétiques

- consacrer le principe de précaution comme base de la politique en matière de protection de la santé tant pour les anciennes antennes que pour l'installation de nouvelles ainsi que pour tous les systèmes de communication par ondes ;



- être attentif au respect de la norme d'exposition régionale et plaider auprès de la Région pour l'adoption d'une norme d'exposition inférieure à 5 mW/m² (+/- 1,3 V/m) à tout moment, à l'intérieur des lieux de vie ;
- exiger l'analyse de la pollution électromagnétique dans toute étude d'incidences de tels projets.
- revenir autant que possible aux connexions filaires en lieu et place du Wifi et téléphone DECT dans les bâtiments qui dépendent de la commune, particulièrement dans les crèches, les écoles, mais aussi dans les locaux de l'administration communale ou du CPAS ;
- prévoir des campagnes d'information et de sensibilisation auprès de la population pour promouvoir, en terme de santé publique, le meilleur usage possible des appareils fonctionnant avec rayonnement électromagnétique.

La pollution lumineuse

- choisir des appareils d'éclairage urbain économiques orientés vers le sol et modulables en fonction de l'heure ;
- encourager le même type d'éclairage pour les aménagements privés dans le cadre de l'octroi des permis.

Mieux sanctionner les incivilités et infractions environnementales

- Améliorer la police de l'environnement en créant dans chaque zone de police une cellule de policiers formés au droit de l'environnement et chargés de développer des stratégies d'identification des délinquants de l'environnement, en collaboration avec les services communaux
- Mettre en place – si ce n'est déjà fait — un règlement communal relatif à la délinquance environnementale, accompagné d'un mécanisme d'amendes administratives et de remise en état des lieux
- Mettre en place une collaboration efficace avec les services régionaux de la police de l'environnement
- Appliquer le principe du pollueur-payeur.

11. Agriculture

Favoriser la rencontre et la (re)connaissance entre agriculteurs, citoyens et consommateurs

- Mettre sur pied une commission communale « alimentation, agriculture et société » rassemblant des agriculteurs, des transformateurs, mais aussi des citoyens et des représentants des associations et institutions, en vue notamment de favoriser une agriculture vivrière de proximité et le développement de circuits courts
- Sensibiliser les enfants des écoles à l'agriculture (visites à la ferme, animations, tables rondes agriculteurs-habitants...)
- Soutenir le développement de Groupes d'achat collectif (GAC) ou de Groupements de soutien à l'agriculture paysanne (GASAP) en mettant un local à leur disposition, en faisant connaître leur existence ou prenant l'initiative de lancer une dynamique locale en ce sens
- Favoriser une agriculture circulaire locale (que le fumier de l'un nourrisse par exemple, les terres de l'autre) ou favoriser le travail collaboratif chez les agriculteurs d'une même zone (échange de matériaux, d'engrais naturel, mise en commun de tâches, achat de matériel commun...)
- Utiliser l'Agence de Développement Local (ADL) lorsqu'elle existera pour dynamiser des coopérations entre agriculteurs ainsi qu'entre agriculteurs et consommateurs en matière d'alimentation, mais aussi d'énergie, de services à la collectivité...



Développer la consommation par les pouvoirs publics des productions locales de l'agriculture biologique et de qualité différenciée et encourager les filières courtes

- Intégrer l'alimentation durable dans les marchés publics communaux en privilégiant un modèle alimentaire équilibré, développant le goût et la connaissance et utilisant des produits biologiques ou de qualité différenciée dans tous les marchés publics des communes ;
- Soutenir l'organisation de marchés de l'agriculture paysanne ou biologique et réserver sur tous les marchés hebdomadaires un ou plusieurs emplacements pour ces producteurs (selon la taille du marché) ; au marché matinal de Bruxelles en particulier, encourager le développement d'une section « produits de l'agriculture paysanne » et des produits de qualité différenciée
- Assurer la représentation et la mise en valeur de la production agricole locale lors d'évènements et dans les informations communales

Encourager et soutenir le maraichage individuel, collectif ou pédagogique

- Promouvoir les potagers collectifs ou les jardins groupés, espaces privilégiés de lien social entre voisins et intergénérationnel, mais aussi de lien avec la terre et l'alimentation, en réalisant d'abord un inventaire des zones susceptibles d'être affectées à des potagers collectifs, et en mettant à disposition des citoyens l'équipement minimal pour leur culture (vérifier la qualité de leurs sols [concentration en métaux lourds, qualité agronomique], et s'assurer que ces zones n'ont pas de valeur particulière pour la conservation de la biodiversité)
- Développer les potagers, les mares, les vergers, les ruchers à vocation pédagogique, tant pour les enfants que pour les adultes, parce qu'ils sont des lieux d'apprentissage des espèces locales, des rythmes naturels, du jardinage écologique...
- Mettre sur pied un potager communal de démonstration, en collaboration avec les écoles et le monde associatif

Favoriser le développement de mesures agroenvironnementales et stimuler les meilleures pratiques agricoles pour préserver le maillage écologique

- Informer les agriculteurs au sujet des mesures agro-environnementales et les encourager à participer au programme par une aide administrative, l'instauration d'une démarche collective ou des surprimes ;
- Mettre en oeuvre ou participer à un plan de lutte contre le déclin des abeilles Intégrer des conditions exigeantes dans l'octroi des permis d'environnement des exploitations agricoles et en contrôler le respect.
- Former et mandater clairement un agent de police pour effectuer les contrôles et assurer le suivi des procès verbaux d'infractions en collaboration avec la police de l'environnement de la Région wallonne



Lexique :

CCATM : Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

AIS : Une Agence Immobilière Sociale est une association qui agit comme intermédiaire entre les propriétaires bailleurs et les locataires à la recherche d'un logement. Son objectif principal est de favoriser la mise à disposition d'immeubles issus du parc tant privé que public en vue de répondre à la demande de logements de qualité

CSTC : Centre Scientifique et Technique de la Construction

CCW : Confédération Construction Wallonie

CPAS : Le Centre Public d'Action Sociale a pour mission d'assurer l'aide qui permet à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Chaque C.P.A.S. dispose d'un service social

FRCE : Fonds de Réduction du Cout global de l'Énergie

